



COMMUNE DE SAINT-USAGE

ARRETE MUNICIPAL n° 2026/032

Arrêté de délégation de fonction à Madame Marylin BOILEAU – Conseillère Déléguée

Nous, maire de la commune de SAINT-USAGE ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur le Maire ;

Vu la délibération 2026-010 portant sur l'élection du Maire ;

Vu la délibération 2026-011 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Vu l'arrêté 2026-029 portant sur la délégation de fonction et de signature à Monsieur Maxime BOUTANTIN – 1er adjoint

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Marylin BOILEAU conseillère déléguée ;

ARRETONS

Article 1^{er} : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Marylin BOILEAU Conseillère Déléguée est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : Cadre de vie et embellissement de la Commune

Article 2 : Le Conseillère Déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence sous la responsabilité de Monsieur Maxime BOUTANTIN, 1er adjoint. Il ne pourra pas signer les documents afférents à cette délégation.

Article 3 : Le Conseillère Déléguée aura une délégation en matière d'Etat-Civil et assurera les fonctions d'officier de l'Etat-Civil

Article 4 : Le secrétaire général est chargé de l'application du présent arrêté, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Beaune.

Article 5 : L'arrêté sera transmis au contrôle de légalité qui certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Sous-Préfecture de Beaune
- SGC de Nuits-Saint-Georges

Fait à Saint-Usage, le 03 avril 2026

Le Maire,



Rachid BOULAHYA